

28170 Tremblay les Villages

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2019 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (à partir de 20h50), Nathalie GANDON (jusqu'à 23h15), Jean-Claude MORIN, Agnès MAILLE, Marie-France CABARET, Marc RAVANEL, Ariel ALLARD, Grégory MAIN.

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Virginie BOUCHARD a donné pouvoir à Agnès MAILLE
- ➤ Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Thibault PELLETIER
- Nathalie GANDON a donné pouvoir à Grégory MAIN à partir de 23h15

Absents excusés: Catherine BAZIN, Françoise LEREAU

Nombre de conseillers présents : 11 puis 12 de 20h50 à 23h15

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2 puis 3 à 23h15

Nombre de votants : 13 puis 14 à partir de 20h50

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 18 décembre 2018.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Ajout d'une délibération complémentaire : Madame le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter quatre délibérations concernant :

- Délibération en faveur de l'ancien comptable dans le cadre d'une condamnation par la
- ➤ Délibération autorisant Madame le Maire à participer à une vente aux enchères
- ➤ Délibération sur la signature d'une convention pour la capture des animaux errants
- Délibération sur la signature d'une convention pour la stérilisation des chats errants

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

La séance du conseil municipal étant dédiée au vote du compte administratif, il est procédé, en application de l'article L.2121-14 du CGCT à l'élection du président de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Thibault PELLETIER pour présider la séance du conseil municipal.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 7 février 2019

is is

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Finances:

- ➤ Vote du compte administratif 2018 Budget principal
- ➤ Vote du compte administratif 2018 Budget annexe de l'Eau
- Approbation du compte de gestion 2018 Budget principal
- Approbation du compte de gestion 2018 Budget annexe de l'eau
- ➤ Délibération sur le vote des restes à réaliser de l'année 2018 pour le budget principal de la commune
- ➤ Délibération sur le vote des restes à réaliser de l'année 2018 pour le budget annexe de l'eau
- ➤ Délibération d'affectation des résultats Budget principal
- ➤ Délibération d'affectation des résultats Budget annexe de l'eau
- Délibération du Tableau des Amortissements à inscrire au BP 2019 commune et eau
- Point sur l'état de la dette budget principal et budget annexe de l'eau
- ➤ Information sur le rachat par la commune du patrimoine du SIZA
- Tableau des investissements 2019-2020
- ➤ Délibération autorisant l'inscription d'un nouvel emprunt sur le budget principal
- ➤ Délibération sur le vote des participations aux différents syndicats et organismes en lien avec la commune pour le BP 2019

Travaux:

- Point sur la fin des travaux au titre de 2018
- > Projection des travaux 2019 en cours et à faire
- ➤ Information sur l'attribution des devis

Juridique:

- Adhésion au groupement d'achat Territoire d'Energie Eure-et-Loir
- Délibération sur la signature d'une convention pour la capture des animaux errants
- Délibération sur la signature d'une convention pour la stérilisation des chats errants
- Délibération sur la demande de remise gracieuse de l'ancien comptable
- Délibération autorisant Madame le Maire à participer à une adjudication

Ressources Humaines:

- ➤ Délibération autorisant le recrutement d'un agent administratif de catégorie B ou C au titre d'un accroissement d'activité
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à raison de 25h hebdomadaires.

<u>Comptes rendus</u> suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoints au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Compte rendu du maire

- Information sur la candidature « Bourg Centre »
- Information sur la situation de l'entreprise Atelier 28

Compte rendu du 1^{ero}Adjoint

- Réunion du conseil syndical du SIPEP
- Réunion du conseil syndical des vallées de Thimert

Compte rendu du 2ème Adjoint

- Point logements
- Goûter des ainés

Compte rendu du 3ème Adjoint

- Information sur la candidature « Sport d'été en milieu rural »
- Renouvellement des contrats téléphoniques et internet

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66 **3** 02.37.65.30.66

FINANCES

DCM 2019.02.07.01 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal

Le président de séance rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient chaque année de procéder au vote du compte de gestion et du compte administratif qui doivent être concordants en tout point.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que ce travail a fait l'objet de deux réunions de la commission des finances dont il a été communiqué le compte-rendu.

Le président de séance présente le compte de gestion tel qu'il a été produit par le comptable public de la commune.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 935 861,70	2 996 636,02	4 932 497,72
Titres de recettes émis (b)	565 778,46	1 947 895,29	2 513 673,75
Réductions de titres (c)		129,00	129,00
Recettes nettes (d = b - c)	565 778,46	1 947 766,29	2 513 544,75
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 935 861,70	2 996 636,02	4 932 497,72
Mandats émis (f)	455 343,63	1 352 776,18	1 808 119,81
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	455 343,63	1 352 776,18	1 808 119,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	110 434,83	594 990,11	705 424,94
(h - d) Déficit			

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
(selon le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	2 000,00				2 000,00
16	143 308,86	139 758,29		139 758,29	3 550,57
20	42 400,00	20 000,00		20 000,00	22 400,00
21	360 175,80	245 644,69		245 644,69	114 531,11
23	1 035 587,16	49 530,65		49 530,65	986 056,51
020	20 000,00				20 000,00
SOUS-TOTAL	1 603 471,82	454 933,63		454 933,63	1 148 538,19
TOTAL	1 603 471,82	454 933,63		454 933,63	1 148 538,19
040	410,00	410,00		410,00	
TOTAL	410,00	410,00		410,00	
001	331 979,88				331 979,88
TOTAL GENERAL	1 935 861,70	455 343,63		455 343,63	1 480 518,07



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	ions Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
(seion le myeau de vote)	1	2	3	4=2-3	
10	309 026,48	397 133,54		397 133,54	-88 107,06
10 13	255 697,20	94 253,70		94 253,70	161 443,50
16		5 025,96		5 025,96	-5 025,96
20		28 883,84		28 883,84	-28 883,84
SOUS-TOTAL	564 723,68	525 297,04		525 297,04	39 426,64
TOTAL	564 723,68	525 297,04		525 297,04	39 426,64
021	1 324 299,55				1 324 299,55
040	46 838,47	40 481,42		40 481,42	6 357,05
TOTAL	1 371 138,02	40 481,42		40 481,42	1 330 656,60
TOTAL GENERAL	1 935 861,70	565 778,46		565 778,46	1 370 083,24

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
(selon le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	434 198,00	262 211,16		262 211,16	171 986,84
012	360 733,05	325 931,59		325 931,59	34 801,46
014	9 000,00	1 710,54		1 710,54	7 289,46
65	701 266,95	667 898,02		667 898,02	33 368,93
66	45 100,00	41 142,69		41 142,69	3 957,31
67	45 200,00	13 400,76		13 400,76	31 799,24
022	30 000,00				30 000,00
TOTAL	1 625 498,00	1 312 294,76		1 312 294,76	313 203,24
023	1 324 299,55				1 324 299,55
042	46 838,47	40 481,42		40 481,42	6 357,05
TOTAL	1 371 138,02	40 481,42		40 481,42	1 330 656,60
TOTAL GENERAL	2 996 636,02	1 352 776,18		1 352 776,18	1 643 859,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
(seion le inveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
013	100,00	4 488,24		4 488,24	-4 388,24
70	47 800,00	53 981,59	129,00	53 852,59	-6 052,59
73	1 432 263,00	1 467 035,00		1 467 035,00	-34 772,00
74	380 437,00	376 315,00		376 315,00	4 122,00
75	10 000,00	19 269,06		19 269,06	-9 269,06
76		3,08		3,08	-3,08
77		26 393,32		26 393,32	-26 393,32
TOTAL	1 870 600,00	1 947 485,29	129,00	1 947 356,29	-76 756,29
042	410,00	410,00		410,00	
TOTAL	410,00	410,00		410,00	
002	1 125 626,02				1 125 626,02
TOTAL GENERAL	2 996 636,02	1 947 895,29	129,00	1 947 766,29	1 048 869,73

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Après présentation du compte de gestion tel qu'il a été établi par le comptable public, le président de séance le soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Pour: 13 Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du principal de la commune pour l'exercice 2018 tel qu'il a été établi par le comptable public.

DCM 2019.02.07.02 : Approbation du compte administratif 2018 du budget principal de la commune

Le président de séance rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif correspond à l'exécution des dépenses et des recettes telle qu'elle a été faîte par l'ordonnateur, à savoir le maire.

Le président de séance présente le compte administratif 2018 du budget principal tel qu'il a été établi par l'ordonnateur :



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II	1
VUE D'ENSEMBLE	A1	

	EXECUTION DU BU	DGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE			G 1 947 766,29
(mandats et titres)	Section d'investissement	В 455 343,63	H 565 778,46
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 1 125 626,02 (si excédent)
2017	Report en section d'investissement (001)	D 331 979,88 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	2 140 099,69 = A+B+C+D	3 639 170,77
,			
RESTES A	Section de fonctionnement	E 0,00) K 0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 140 182,20	L 132 686,00
2019 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	140 182,20	132 686,00
	Section de fonctionnement	1 352 776,18 = A+C+E	3 073 392,31 = G+I+K
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	927 505,7° = B+D+F	1 698 464,46 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	2 280 281,89 = A+B+C+D+E+F	3 771 856,77 = G+H+I+J+K+L



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l]]
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2	1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	
		(BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	434 198,00	262 211,16	0,00	0,00	171 986,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	360 733,05	325 931,59	0,00	0,00	34 801,46
014	Atténuations de produits	9 000,00	1 710,54	0,00	0,00	7 289,46
65	Autres charges de gestion courante	701 266,95	667 898,02	0,00	0,00	33 368,93
7	lotal des dépenses de gestion courante	1 505 198,00	1 257 751,31	0,00	0,00	247 446,69
66	Charges financières	45 100,00	41 142,69	0,00	0,00	3 957,31
67	Charges exceptionnelles	45 200,00	13 400,76	0,00	0,00	31 799,24
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000,00	SAME SAME TO SAME			
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	1 625 498,00	1 312 294,76	0,00	0,00	313 203,24
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 324 299,55	Vicinity of the String			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (46 838,47	40 481,42	GENERAL STREET	Valenti de la composição	6 357,05
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Tota	al des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 371 138,02	40 481,42			1 330 656,60
	TOTAL	2 996 636,02	1 352 776,18	0,00	0,00	1 643 859,84
D002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de 2017	(3)				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	
		(BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	100,00	4 488,24	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	47 800,00	53 852,59	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 432 263,00	1 467 035,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	380 437,00	376 315,00	0,00	0,00	4 122,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	19 269,06	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 870 600,00	1 920 959,89	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	3,08	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	26 393,32	0,00	0,00	0,00
То	tal des recettes réelles de fonctionnement	1 870 600,00	1 947 356,29	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (410,00	410,00		VESTERISTERN	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00		STATISTICS	0,00
To	tal des recettes d'ordre de fonctionnement	410,00	410,00	4.4		0,00
	TOTAL	1 871 010,00	1 947 766,29	0,00	0,00	0,00
R002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de 2017	1 125 626,02				

C-1-2-A02

1

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires, (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043. (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES	CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	11	1
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3]

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 400,00	20 000,00	17 400,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	00,0	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	360 175,80	245 644,69	60 828,04	53 703,07
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 035 587,16	49 530,65	61 954,16	924 102,35
	Total des dépenses d'équipement	1 438 162,96	315 175,34	140 182,20	982 805,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	143 308,86	139 758,29	0,00	3 550,57
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	20 000,00	SEEDER TO THE SEEDER		
	Total des dépenses financières	165 308,86	139 758,29	0,00	25 550,57
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 603 471,82	454 933,63	140 182,20	1 008 355,99
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	410,00	410,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	410,00	410,00		0,00
	TOTAL	1 603 881,82	455 343,63	140 182,20	1 008 355,99
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	(3) 331 979,88			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	255 697,20	94 253,70	132 686,00	28 757,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	5 025,96	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 883,84	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	255 697,20	128 163,50	132 686,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 000,00	93 107,06	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	304 026,48	304 026,48	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	309 026,48	397 133,54	0,00	0,00
45	Total des opé, pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	564 723,68	525 297,04	132 686,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 324 299,55	White the same same same		
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	46 838,47	40 481,42		6 357,05
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 371 138,02	40 481,42		1 330 656,60
	TOTAL	1 935 861,70	565 778,46	132 686,00	1 237 397,24
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	(3)			

C-1-2-A03

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Après présentation du compte administratif, le président de séance le soumet au vote de l'assemblée et demande que soit validée la concordance du compte administratif avec le compte de gestion.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire de la salle du conseil le temps qu'il soit procédé au vote.

Pour: 12 Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget principal tel qu'il a été établi par l'ordonnateur et tel qu'il a été présenté.
- ➤ Valide la concordance du compte administratif tel qu'il a été exécuté par l'ordonnateur avec le compte de gestion tel qu'il a été établi par le comptable.

DCM 2019.02.07.03 : Approbation de l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses pour le budget principal de la commune

Madame le Maire explique qu'il convient, lors de la clôture d'un exercice budgétaire, de reporter sur l'exercice suivant les dépenses et recettes certaines d'investissement. A ce titre il a été établi un état des restes à réaliser. Il est précisé que ces restes à réaliser sont pris en compte à travers l'affectation du résultat.

Madame le Maire présente tout d'abord l'état des restes à réaliser en dépenses.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES 7 rue de châteauneuf	Etat des dépenses engagées non mandatées	06/02/2019 - 18:44:46
28170 Tremblay-les-Villages	COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES - 2018	

Compte	Opération pour vote		Reste à réaliser
Engagement : 2135	141 - Horloge numérique pour sonnerie cloches églises de Tremblay	Tiers: SARL MAMIAS	1717.20 € 1717.20 €
Engagement : 21318	145 - Peinture intérieure réhabilitation ancien vestiaire du stade	Tiers: BARBOT	425.16 € 425.16 €
Engagement : 21311	148 - Changement porte d'entrée mairie	Tiers: STE LORENOVE	4051.32 € 4051.32 €
Engagement : 21318	151 - Fenêtres vestiaire du stade	Tiers: LAPEYRE	715.80 € 715.80 €
Engagement : 21318	152 - Portes vestiaire du stade	Tiers: LAPEYRE	1354.00 € 1354.00 €
Engagement : 2031	155 - AMO coeur de village Tremblay + Chêne-Chenu	Tiers: FORTEAU DOMINIQUE	1 7400.00 € 17400.00 €
Engagement : 2151	88 - Ecoulement eaux de pluie chemin des bouviers	Tiers: LE CORRE BTP	23848.80 € 23848.80 €
Engagement : 2151	94 - Création d'entrées de maisons en enrobé	Tiers: MUSCI	28715.76 € 28715.76 €
Engagement : 2318	95 - Aménagement de la place de Chêne-Chenu	Tiers: MUSCI	55978.32 € 55978.32 €
Engagement : 2318	97 - Aménagement de la place de Chêne-Chenu - Lot n°2 espaces verts	Tiers: SAS ARPAJA	5975.84 € 5975.84 €

Le présent état est arrêté à la somme de :	140182,20 €
Le present état est arrête à la somme de :	140102.20 €
L'ordonnateur :	

Madame le Maire présente ensuite l'état des restes à réaliser en recettes.

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES 7 rue de châteauneuf	Etat des recettes certaines restant à émettre	06/02/2019 - 18:53:17
28170 Tremblay-les-Villages	COMMUNE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES - 2018	

Compte		Reste à réaliser
Engagement : 10 - Aménagement place de Chêne-Chenu (voirie)	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	20664.00 €
1323		20664.00 €
Engagement: 11 - Aire de jeux de Tremblay	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	6497.00 €
1313		6497.00 €
Engagement : 12 - Entrées de maisons Landouville, Le Péage	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	7336.00 €
1323		7336.00 €
Engagement: 13 - Réparations suites inondations Juin 2018	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	64665.00 €
1323		64665.00 €
Engagement : 15 - Mise aux normes énergétiques du vestiaire du stade	Tiers: PREFECTURE EURE ET LOIR	2135.00 €
1311		2135.00 €
Engagement : 16 - AMO coeur de village Tremblay + Chêne-Chenu	Tiers: Conseil Départemental 28	7200.00 €
1313		7200.00 €
Engagement : 6 - Amélioration énergétique de la salle des fêtes	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	7785.00 €
1313		7785.00 €
Engagement : 7 - Amélioration énergétique de la salle des fêtes de Tremblay	Tiers: PREFECTURE EURE ET LOIR	6659.00 €
1311		6659.00 €
Engagement : 8 - Amélioration énergétique mairie de Tremblay	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	5825.00 €
1313		5825.00 €
Engagement: 9 - Aménagement place de Chêne-Chenu (paysage)	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	3920.00 €
1313		3920.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de :	132686.00 €
L'ordonnateur :	

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Après présentation par Madame le Maire de l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses au titre de l'exercice 2018 du budget principal, le président de séance soumet cet état au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➤ Approuve l'état des restes à réaliser en recettes pour un montant total de 132 686,00 €
- ➤ Approuve l'état des restes à réaliser en dépenses pour un montant total de 140 182,20€

DCM 2019.02.07.04 : Délibération sur l'affectation du résultat pour le budget principal

Arrivée de Monsieur Frédéric SEVIN à 20h50

Consécutivement à l'approbation par le conseil municipal du compte de gestion, du compte administratif et de l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses, Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat.

L'affectation du résultat permet de reprendre le résultat de l'année et les résultats cumulés des années précédentes. Il est rendu nécessaire dans l'hypothèse ou la section d'investissement est déficitaire et que par conséquent, il convient de couvrir ce déficit.



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - PREVISIONNEL BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2018	Résultat Réporté (cumulé antérieur à 2018)
			1 105 000 00 0
1 352 776,18 €	1 947 766,29 €	594 990,11 €	1 125 626,02 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	,	
			331 979,88 €
455 343,63 €	565 778,46 €	110 434,83 €	
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
1 808 119,81 €	2 513 544,75 €	705 424,94 €	
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
140 182,20 €	132 686,00 €	-7 496,20 €	
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
1 948 302,01 €	2 646 230,75 €	697 928,74 €	

BP 2019



Madame le Maire précise que pour rappel, les résultats 2017 du budget principal étaient les suivants :

➤ Résultat de fonctionnement : 713 956,43 €

➤ Résultat d'investissement : - 145 119,97 €

➤ Résultat des RAR d'investissement : 27 953,40 €

➤ Résultat global : 596 789,86 €

Après présentation par Madame le Maire des résultats du budget principal et du projet d'affectation de ceux-ci, le président de séance les soumet au vote de l'assemblée.

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

- Décide d'affecter un solde négatif à la section d'investissement (001) à hauteur de 221 545,05 €
- ➤ **Décide** d'affecter à la couverture du déficit d'investissement 229 041,25 € au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)
- ➤ **Décide** d'affecter un solde positif à la section de fonctionnement (002) à hauteur de 1 491 574,88 €

DCM 2019.02.07.05 : Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe de l'eau

Le président de séance rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient chaque année de procéder au vote du compte de gestion et du compte administratif qui doivent être concordants en tout point.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que ce travail a fait l'objet de deux réunions de la commission des finances dont il a été communiqué le compte-rendu.

Le président de séance présente le compte de gestion tel qu'il a été produit par le comptable public de la commune pour le budget annexe de l'eau.

26100 - EAU TREMBLAY LES VILLAGES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	452 059,40	575 670,47	1 027 729,87
Titres de recettes émis (b)	107 491,51	379 935,29	487 426,80
Réductions de titres (c)	9 240,00	2 945,27	12 185,27
Recettes nettes (d = b - c)	98 251,51	376 990,02	475 241,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	452 059,40	575 670,47	1 027 729,87
Mandats émis (f)	136 453,38	307 431,67	443 885,05
Annulations de mandats (g)		23 869,79	23 869,79
Dépenses nettes (h = f - g)	136 453,38	283 561,88	420 015,26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		93 428,14	55 226,27
(h - d) Déficit	38 201,87		



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
(seion le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
16	9 240,00	9 239,44		9 239,44	0,56
20	17 464,00				17 464,00
21	197 446,28	119 792,51		119 792,51	77 653,77
23	180 464,92				180 464,92
020	6 000,00				6 000,00
SOUS-TOTAL	410 615,20	129 031,95		129 031,95	281 583,25
TOTAL	410 615,20	129 031,95		129 031,95	281 583,25
040	8 679,55	7 421,43		7 421,43	1 258,12
TOTAL	8 679,55	7 421,43		7 421,43	1 258,12
001	32 764,65				32 764,65
TOTAL GENERAL	452 059,40	136 453,38		136 453,38	315 606,02

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	44 303,93	44 303,93		44 303,93	
13	68 052,00	24 097,00	9 240,00	14 857,00	53 195,00
16	39 000,00				39 000,00
SOUS-TOTAL	151 355,93	68 400,93	9 240,00	59 160,93	92 195,00
TOTAL	151 355,93	68 400,93	9 240,00	59 160,93	92 195,00
021	252 519,54				252 519,54
040	48 183,93	39 090,58		39 090,58	9 093,35
TOTAL	300 703,47	39 090,58		39 090,58	261 612,89
TOTAL GENERAL	452 059,40	107 491,51	9 240,00	98 251,51	353 807,89

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
(selon le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	168 400,00	188 752,79	23 696,68	165 056,11	3 343,89
012	25 000,00	22 157,67		22 157,67	2 842,33
014	45 000,00	44 425,28		44 425,28	574,72
65	13 000,00	8 644,64	173,11	8 471,53	4 528,47
66	3 567,00	3 566,60		3 566,60	0,40
67	8 000,00	794,11		794,11	7 205,89
022	12 000,00				12 000,00
TOTAL	274 967,00	268 341,09	23 869,79	244 471,30	30 495,70
023	252 519,54				252 519,54
042	48 183,93	39 090,58		39 090,58	9 093,35
TOTAL	300 703,47	39 090,58		39 090,58	261 612,89
TOTAL GENERAL	575 670,47	307 431,67	23 869,79	283 561,88	292 108,59



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
(seion le niveau de vote)	1	2	3	4=2-3	5=1-4
70	332 500,00	372 413,68	2 945,27	369 468,41	-36 968,41
77		100,18		100,18	-100,18
TOTAL	332 500,00	372 513,86	2 945,27	369 568,59	-37 068,59
042	8 679,55	7 421,43		7 421,43	1 258,12
TOTAL	8 679,55	7 421,43		7 421,43	1 258,12
002	234 490,92				234 490,92
TOTAL GENERAL	575 670,47	379 935,29	2 945,27	376 990,02	198 680,45

Après présentation du compte de gestion tel qu'il a été établi par le comptable public, le président de séance le soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018 tel qu'il a été établi par le comptable public.

DCM 2019.02.07.06 : Délibération sur le compte administratif du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2018

Le président de séance rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif correspond à l'exécution des dépenses et des recettes telle qu'elle a été faîte par l'ordonnateur, à savoir le maire.

Le président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau tel qu'il a été établi par l'ordonnateur :



28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **3** 02.37.65.30.66 **3** 02.37.65.30.66 **3** 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - S	SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES CA	2018
II - PRESENTATION GENERAL	E DU COMPTE ADMINISTRATIF	1
VUE D'E	NSEMBLE A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES RECETTES D'E		SOLDE D'EXECUTION (1)		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	Α	283 561,88	G	376 990,02	93 428,14 G-A
(mandats et titres)	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	В	136 453,38	Н	98 251,51	-38 201,87 н-в

REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section d'exploitation (002)	С	(si déficit)	I	234 490,92 (si excédent)
2017	Report en section d'investissement (001)	D	32 764,65 (si déficit)	J	(si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	452 779,91 P= A+B+C+D		256 952,54 =Q-P

RESTES A	Section d'exploitation	E	0,00	κ	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	41 388,00	L	79 841,00
2019 (2)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F	41 388,00	= K+L	79 841,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	283 561,88 = A+C+E	611 480,94 = G+I+K	327 919,06
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	210 606,03 = B+D+F	178 092,51 = H+J+L	-32 513,52
	TOTAL CUMULE	494 167,91 = A+B+C+D+E+F	789 573,45 = G+H+I+J+K+L	295 405,54

⁽¹⁾ Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	CA	2018	l
--	----	------	---

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2	

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	Crédits annulés
		(BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	(1)
011	Charges à caractère général	168 400,00	165 056,11	0,00	0,00	3 343,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00	22 157,67	0,00	0,00	2 842,33
014	Atténuations de produits	45 000,00	44 425,28	0,00	0,00	574,72
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00	8 471,53	0,00	0,00	4 528,47
7	Total des dépenses de gestion courante	251 400,00	240 110,59	0,00	0,00	11 289,41
66	Charges financières	3 567,00	3 566,60	0,00	0,00	0,40
67	Charges exceptionnelles	8 000,000	794,11	0,00	0,00	7 205,89
022	Dépenses imprévues (exploitation)	12 000,00	West Washington	新教育教育的教育教育	ANALISM DELLEVA	
ĭ	otal des dépenses réelles d'exploitation	274 967,00	244 471,30	0,00	0,00	30 495,70
023	Virement à la section d'investissement (4)	252 519,54	BOOK AND DESCRIPTION		Villa System Color	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	48 183,93	39 090,58	AND THE PROPERTY OF THE PARTY O		9 093,35
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00		30000000000000000000000000000000000000	0,00
7	otal des dépenses d'ordre d'exploitation	300 703,47	39 090,58			261 612,89
	TOTAL	575 670,47	283 561,88	0,00	0,00	292 108,59
Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de 2017		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts		loyés (ou restant		Crédits annulés			
		(BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	(1)			
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
70	Ventes de produits fabriqués, prestate de servio	332 500,00	369 468,41	0,00	0,00	0,00			
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Total des recettes de gestion courante	332 500,00	369 468,41	0,00	0,00	0,00			
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00	100,18	0,00	00,0	0,00			
	Total des recettes réelles d'exploitation	332 500,00	369 568,59	0,00	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	8 679,55	7 421,43		Value Nicologi	1 258,12			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00			
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	8 679,55	7 421,43			1 258,12			
TOTAL		341 179,55	376 990,02	0,00	0,00	0,00			
R00	Pour information 2 Excédent d'exploitation reporté de 2017	234 490,92							

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) SI la régle applique le régime des provisions seml-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

	VILLE TREMBLAY LES VILLAGES - 28 - SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES	CA	2018
<u> </u>	VIELE INCIDENT ELO VILLAGEO - 20 - GENVIOL EAG INCIDENT ELO VILLAGEO		
	II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	l II	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3]

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	17 464,00	0,00	16 062,00	1 402,00
21	Immobilisations corporelles	197 446,28	119 792,51	25 326,00	52 327,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	180 464,92	0,00	0,00	180 464,92
	Total des dépenses d'équipement	395 375,20	119 792,51	41 388,00	234 194,69
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 240,00	9 239,44	STREET, SALES	0,56
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	6 000,00			
	Total des dépenses financières	15 240,00	9 239,44	0,00	6 000,56
45	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	410 615,20	129 031,95	41 388,00	240 195,25
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	8 679,55	7 421,43		1 258,12
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 679,55	7 421,43		1 258,12
	TOTAL	419 294,75	136 453,38	41 388,00	241 453,37
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2017	32 764,65			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Grédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'Investissement	68 052,00	14 857,00	40 841,00	12 354,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	39 000,00	0,00	39 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	107 052,00	14 857,00	79 841,00	12 354,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	44 303,93	44 303,93	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	44 303,93	44 303,93	0,00	0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	151 355,93	59 160,93	79 841,00	12 354,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	252 519,54	STATES AND SERVICE	315/3300000000000	PART BENEFAME
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	48 183,93	39 090,58		9 093,35
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	300 703,47	39 090,58		261 612,89
	TOTAL	452 059,40	98 251,51	79 841,00	273 966,89
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2017	0,00			

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = Ri 021; Di 040 = RE 042; Ri 040 = DE 042; Di 041 = Ri 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul la total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Après présentation du compte administratif, le président de séance le soumet au vote de l'assemblée et demande que soit validée la concordance du compte administratif avec le compte de gestion.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire de la salle du conseil le temps qu'il soit procédé au vote.

Pour: 13
Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau tel qu'il a été établi par l'ordonnateur et tel qu'il a été présenté.
- ➤ Valide la concordance du compte administratif tel qu'il a été exécuté par l'ordonnateur avec le compte de gestion tel qu'il a été établi par le comptable.

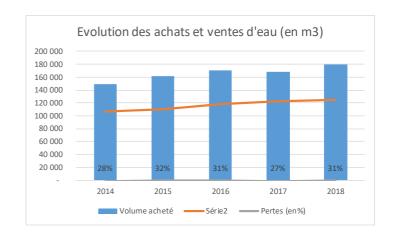
Information sur l'état des ventes et achats d'eau en 2018

Récapitulatif : Achat eau en m3

	1er trii	nestre	2ème tr	imestre	3ème tr	imestre	4ème tr	imestre	TOTAL I	PAR AN
	prix TTC	volume	prix TTC	volume	prix TTC	volume	prix TTC	volume	prix TTC	volume
2014	15 117,01 €	31 423	17 959,69 €	37 332	20 505,09 €	42 623	18 261,81 €	37 960	71 843,60 €	149 338
2015	18 693,11 €	36 458	22 686,28€	44 246	24 752,56 €	48 276	16 484,28 €	32 150	82 616,23 €	161 130
2016	27 328,00 €	47 529	19 525,60€	33 959	28 215,77 €	49 073	23 090,40 €	40 159	98 159,77 €	170 720
2017	25 598,47 €	44 521	31 628,82 €	55 009	20 159,17 €	35 061	19 434,16€	33 800	96 820,62 €	168 391
2018	28 924,77 €	50 214	27 666,72 €	48 030	24 595,37 €	37 541	25 507,19€	44 281	106 694,05 €	180 066

Récapitulatif : Vente eau en m3 Evolution depuis 2014

	Vendu	Pertes (en%)
2014	107 064	28%
2015	110 027	32%
2016	118 257	31%
2017	123 035	27%
2018	124 544	31%





5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Après présentation des consommations d'eau de la commune auprès du SIPEP, Monsieur Grégory MAIN s'étonne de cette augmentation alors même que des travaux sont désormais réalisés régulièrement.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que le SIPEP envisage de procéder à une recherche de fuite sur ces réseaux et qu'il a demandé que cette commande soit l'occasion de réaliser d'un groupement de commande afin que les communes membres du syndicat puisse également bénéficier d'une telle étude.

Monsieur Grégory MAIN considère que la précarité du budget de l'eau impose que les fuites potentielles puissent être traitées.

DCM 2019.02.07.07 : Délibération sur l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses pour le budget annexe de l'eau

Madame le Maire explique qu'il convient, lors de la clôture d'un exercice budgétaire, de reporter sur l'exercice suivant les dépenses et recettes certaines d'investissement. A ce titre il a été établi un état des restes à réaliser. Il est précisé que ces restes à réaliser sont pris en compte à travers l'affectation du résultat.

Madame le Maire présente tout d'abord l'état des restes à réaliser en dépenses.

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES 7 rue de châteauneuf	Etat des dépenses engagées non mandatées	11/02/2019 - 11:43:20
28170 Tremblay-les-Villages	SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES - 2018	

Compte	Opération pour vote		Reste à réaliser
Engagement: 3 - Ra	ccordement eau potable du lieu-dit Bernier	Tiers: SAS VILLEDIEU FRERES	700.00 €
2158			700.00€
Engagement: 6 - Ma	îtris e d'oeuvre renforcement des réseaux rue de la cornaillère	Tiers: SAS Amodiag Environnement	6678.00 €
203			6678.00€
Engagement: 7 - Etu	de hydratech	Tiers: Hydratec	9384.00 €
203			9384.00€
Engagement: 8 - Re	nforcement canalisation rue du Paradis	Tiers: SAS VILLEDIEU FRERES	24626.00 €
2158			24626.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 41388.00 € L'ordonnateur :



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Madame le Maire présente ensuite l'état des restes à réaliser en recettes.

VILLE TREMBLAY LES VILLAGES 7 rue de châteauneuf	Etat des recettes certaines restant à émettre	07/02/2019 - 10:46:02
28170 Tremblay-les-Villages	SERVICE EAU TREMBLAY LES VILLAGES - 2018	
1		

Compte		Reste à réaliser
Engagement : 1 - Subvention politique départementale de l'eau - renforcement rue du Paradis	Tiers: Conseil Départemental 28	7200.00 €
131		7200.00 €
Engagement : 2 - Subvention politique départementale de l'eau - Raccordement Bernier	Tiers: Conseil Départemental 28	11419.00 €
131		11419.00 €
Engagement: 4 - Emprunt - financement raccordement Bernier	Tiers: CREDIT AGRICOLE PRET	39000.00 €
1641		39000.00€
Engagement : 5 - Subvention politique départementale de l'eau - Renforcement rue de la corna	Tiers: PAIERIE DEPARTEMENTALE D EURI	6476.00 €
131		6476.00 €
Engagement : 6 - Subvention DETR - renforcement rue de la cornaillère	Tiers: PREFECTURE EURE ET LOIR	6476.00 €
131		6476.00 €
Engagement: 7 - Subvention DETR - remplacement 30 branchements	Tiers: PREFECTURE EURE ET LOIR	9270.00 €
131		9270.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 79841.00 €
L'ordonnateur :

Après présentation par Madame le Maire de l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses au titre de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau, le président de séance soumet cet état au vote de l'assemblée délibérante.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➤ Approuve l'état des restes à réaliser en recettes pour un montant total de 79 841,00 €
- ➤ Approuve l'état des restes à réaliser en dépenses pour un montant total de 41 388,00€

DCM 2019.02.07.08 : Délibération sur l'affectation du résultat pour le budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2018

Consécutivement à l'approbation par le conseil municipal du compte de gestion, du compte administratif et de l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses, Madame le Maire présente le projet d'affectation du résultat.

L'affectation du résultat permet de reprendre le résultat de l'année et les résultats cumulés des années précédentes. Il est rendu nécessaire dans l'hypothèse ou la section d'investissement est déficitaire et que par conséquent, il convient de couvrir ce déficit.



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

	INISTRATIF 2018
BUDG	ET EAU

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT	Résultat Réporté (cumulé antérieur à 2018)
283 561,88 €	376 990.02 €	93 428,14 €	234 490,92 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS		
			-32 764,65 €
136 453,38 €	98 251,51 €	-38 201,87 €	-32 704,03 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT	
420 015,26 €			
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT	
41 388,00 €			
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT	
461 403.26 €	555 082.53 €	93 679.27 €	



Madame le Maire précise que pour rappel, les résultats 2017 du budget annexe de l'eau étaient les suivants :

➤ Résultat de fonctionnement : 122 603,77 €

➤ Résultat d'investissement : - 1 605,82 €

➤ Résultat des RAR d'investissement : - 9 982,28 €

➤ Résultat global : 111 015,67 €

Après présentation par Madame le Maire des résultats du budget annexe de l'eau et du projet d'affectation de ceux-ci, le président de séance les soumet au vote de l'assemblée.

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter un solde négatif à la section d'investissement (001) à hauteur de 70 966,52 €



28170 Tremblay les Villages

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Décide d'affecter à la couverture du déficit d'investissement 32 513,52 € au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

➤ **Décide** d'affecter un solde positif à la section de fonctionnement (002) à hauteur de 295405.54 €

DCM 2019.02.07.09 : Délibération sur les montants à inscrire au budget 2019 pour les amortissements des immobilisations

Madame le Maire rappelle que, de manière obligatoire pour le budget annexe de l'eau et depuis 2015 pour le budget principal, la commune amorti ses immobilisations.

Madame le Maire propose donc qu'il soit procédé au vote des montants correspondant aux amortissements de ces deux budgets pour l'année 2019.

Ainsi, après adjonction des nouvelles immobilisations entrées en 2018, il est proposé les sommes suivantes :

Au titre du budget principal:

➤ Amortissement des immobilisations : 53 300,30 €

➤ Amortissement des subventions : 410,00 €

Au titre du budget annexe de l'eau :

➤ Amortissement des immobilisations : 40 689,11 €

Amortissement des subventions : 7 718.57

Madame le Maire soumet donc au vote de l'assemblée délibérante les montants d'amortissements tels qu'ils ont été présentés.

Pour: 14
Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ➤ **Approuve** l'inscription d'une somme de 53 300,30 € au titre des amortissements des immobilisation du budget principal.
- ➤ **Approuve** l'inscription d'une somme de 410,00 € au titre des amortissements des subventions du budget principal.
- ➤ **Approuve** l'inscription d'une somme de 40 689,11 € au titre des amortissements des immobilisations du budget annexe de l'eau.
- ➤ **Approuve** l'inscription d'une somme de 7 718,57 € au titre des amortissements des subventions du budget annexe de l'eau.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Information sur l'état de la dette pour le budget principal et pour le budget annexe de l'eau

Madame le Maire souhaite informer les membres du conseil municipal de l'état actuel de la dette pour les deux budgets de la commune grevés d'emprunts.

Pour le budget principal:

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	184 342,59 €	40 906,63 €	143 435,96 €	0,00€	0,00€	1 167 364,44 €
2019	177 551,33 €	37 715,10 €	139 836,23 €	0,00€	0,00€	1 023 928,48 €
2020	163 427,52 €	33 553,98 €	129 873,54 €	0,00€	0,00€	884 092,25 €
2021	154 266,55 €	28 651,76 €	125 614,79 €	0,00€	0,00€	754 218,71 €
2022	152 799,90 €	23 791,67 €	129 008,23 €	0,00€	0,00€	628 603,92 €
2023	147 389,08 €	18 798,96 €	128 590,12 €	0,00€	0,00€	499 595,69 €
2024	115 353,33 €	13 838,45 €	101 514,88 €	0,00€	0,00€	371 005,57 €
2025	99 403,45 €	9 961,87 €	89 441,58 €	0,00€	0,00€	269 490,69 €
2026	85 859,20 €	6 340,54 €	79 518,66 €	0,00€	0,00€	180 049,11 €
2027	74 961,11 €	3 088,18 €	71 872,93 €	0,00€	0,00€	100 530,45 €
2028	24 598,31 €	814,94€	23 783,37 €	0,00€	0,00€	28 657,52 €
2029	5 095,92 €	221,77€	4 874,15 €	0,00€	0,00€	4 874,15 €

Pour le budget annexe de l'eau :



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	12 806,04 €	3 566,60 €	9 239,44 €	0,00€	0,00€	89 378,85 €
2019	11 509,44 €	3 554,95 €	7 864,49 €	90,00€	0,00€	119 139,41 €
2020	11 465,74 €	3 401,77 €	8 063,97 €	0,00€	0,00€	111 274,92 €
2021	11 474,26 €	3 186,16 €	8 288,10 €	0,00€	0,00€	103 210,95 €
2022	11 474,26 €	2 962,42 €	8 511,84 €	0,00€	0,00€	94 922,85 €
2023	11 474,26 €	2 730,42 €	8 743,84 €	0,00€	0,00€	86 411,01 €
2024	11 474,26 €	2 496,38 €	8 977,88 €	0,00€	0,00€	77 667,17 €
2025	11 474,26 €	2 240,54 €	9 233,72 €	0,00€	0,00€	68 689,29 €
2026	11 474,26 €	1 981,67 €	9 492,59 €	0,00€	0,00€	59 455,57 €
2027	11 474,26 €	1 713,10 €	9 761,16 €	0,00€	0,00€	49 962,98 €
2028	11 474,34 €	1 438,44 €	10 035,90 €	0,00€	0,00€	40 201,82 €
2029	7 383,16 €	1 154,80 €	6 228,36 €	0,00€	0,00€	30 165,92 €

Le constat global qui peut être fait est celui d'un assainissement global de la situation de la commune en matière de dette. Ainsi, on notera que, sauf à souscrire de nouveaux emprunts, la dette de la commune sera presque totalement éteinte à l'horizon 2029. Il n'en est pas de même pour le budget annexe de l'eau mais l'effort lié au remboursement de la dette reste acceptable pour le budget. L'état de la dette présenté pour le budget annexe de l'eau intègre l'emprunt souscrit en 2018 pour le raccordement du lieu-dit Bernier.

Madame le Maire souhaite par ailleurs, en vue de la construction du budget primitif 2019 présenter une projection de l'état intégrant un nouvel emprunt souscrit en vue des investissements 2019 et notamment de la restauration de l'église.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

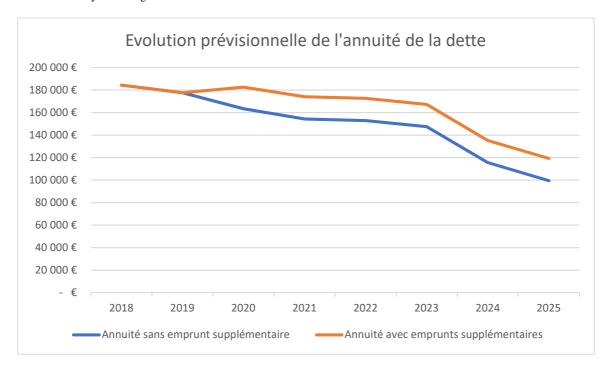
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	184 342,59 €	40 906,63 €	143 435,98 €	0,00€	0,00€	1 187 384,44 €
2019	177 551,33 €	37 715,10 €	139 836,23 €	0,00€	0,00€	1 023 928,48 €
2020	182 515,73 €	37 053,98 €	145 461,75 €	0,00€	0,00€	1 234 092,25 €
	dont 19 088,21 sim ulés	dont 3 500,00 sim ulés	dont 15 588,21 simulés			dont 350 000,00 sim ulés
2021	174 054,76 €	32 664,70 €	141 390,06 €	0,00€	0,00€	1 088 630,50 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 4 012,94 sim ulés	dont 15 775,27 simulés			dont 334 411,79 sim ulés
2022	172 588,11 €	27 615,31 €	144 972,80 €	0,00€	0,00€	947 240,44 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 3 823,64 simulés	dont 15 964,57 simulés			dont 318 636,52 sim ulés
2023	167 177,29 €	22 431,02 €	144 748,27 €	0,00€	0,00€	802 267,64 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 3 632,06 sim ulés	dont 16 156,15 simulés			dont 302 671,95 sim ulés
2024	135 141,54 €	17 276,64 €	117 864,90 €	0,00€	0,00€	857 521,37 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 3 438,19 sim ulés	dont 16 350,02 simulés			dont 286 515,80 sim ulés
2025	119 191,66 €	13 203,86 €	105 987,80 €	0,00€	0,00€	539 656,47 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 3 241,99 sim ulés	dont 16 546,22 simulés			dont 270 165,78 sim ulés
2026	105 647,41 €	9 383,97 €	96 263,44 €	0,00€	0,00€	433 668,67 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 3 043,43 sim ulés	dont 16 744,78 simulés			dont 253 619,56 sim ulés
2027	94749,32€	5 930,68 €	88 818,64 €	0,00€	0,00€	337 405,23 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 2 842,50 sim ulés	dont 16 945,71 simulés			dont 236 874,78 sim ulés
2028	44 386,52 €	3 454,09 €	40 932,43 €	0,00€	0,00€	248 586,59 €
	dont 19 788,21 sim ulés	dont 2 639,15 sim ulés	dont 17 149,06 simulés			dont 219 929,07 sim ulés
2029	24884,13€	2 655,13 €	22 229,00 €	0,00€	0,00€	207 654,16 €

A moyen terme, la souscription d'un nouvel emprunt se traduirait de la façon suivante en termes d'annuité de la dette. La projection prend en compte un emprunt sur 20 ans à un taux de 1,2%. Le premier remboursement interviendrait en 2020. On constate ainsi que l'annuité repart à la hausse en 2020 mais qu'elle redescend ensuite.

is to be

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66



Suite à la présentation de l'évolution de l'état de la dette et des projections d'emprunt, Monsieur Grégory MAIN considère que les investissements programmés en 2019 doivent être réalisés, notamment pour l'église et par conséquent le recours à l'emprunt peut sembler une solution difficilement contournable.

Information sur le rachat par la commune du patrimoine du SIZA

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la procédure de clôture et de liquidation de l'ancien SIZA va bientôt arriver à son terme.

Il en ressort, après plusieurs réunions organisées avec la préfecture, que les communes de Tremblay-les-Villages et Serazereux devront s'acquitter du rachat du patrimoine se situant sur leur ressort territorial respectif.

Ainsi, pour la commune de Tremblay-les-Villages, l'opération se présente de la manière suivante :

	Charges	Recettes
Rachat de l'actif immobilisé	186 506,00 €	
Quote-part de Trésorerie		7 823,00 €
Quote-part actif immo		8 111,00 €
Vente d'un terrain		33 762,35 €
TOTAL	186 506,00 €	49 696,35 €
RESTE A CHARGE	136 80	9,65€

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Madame le Maire informe par ailleurs les élus du conseil municipal qu'une demande sera faîte aux anciennes communes du SIZA restant aujourd'hui dans l'Agglo du Pays de Dreux pour savoir si elles consentent à abandonner, au bénéfice de Tremblay, la part qui leur revient au titre du rachat de l'actif immobilisé.

Enfin, Madame le Maire indique qu'une demande de dérogation sera effectuée auprès du ministère compétent afin de pouvoir inscrire la dette en trois fois sur le budget de la commune.

Information sur les éléments pris en compte pour la construction de la section d'investissement du BP28

▼ Opération	¥ BP ¥	Marché Attribué	Facture définitive n'	°eng. ▼ Etat	▼ Soldé ▼ Catégorie ▼1	année 🗋
Panneaux électoraux x12	1 776€	Trial ene / tet ibae	Tuetare de l'intro-	engr etat	Matériel	201
Petit outillage et équipement	1 000 €				Matériel	201
Renouvellement du parc informatique (3 postes)	2 400 €				Matériel	201
Matériel audio SDF Tremblay	2 400 C				Matériel	202
Matériel vidéo SDF Tremblay					Matériel	202
Matériel éclairage SDF Tremblay					Matériel	202
Matériel divers bibliothèque	1 000 €				Matériel	201
Echelle-plateforme	1 120 €				Matériel	201
Travaux d'accessibilité					Equip. Bât. Pub.	201
petit mobilier urbain, dont :	4 100 €				Equip. Bât. Pub.	
- 2 tables de pique-nique (1 920 €) - ensemble de 10 tables Ecublé (1 834 €) - 2 barrières Chêne-Chenu (195 €) -1 écusson et 5 drapeaux tricolores (156 €)						20
signalétique de la commune					Equip. Bât. Pub.	20:
Pose d'un rideau dans la salle du conseil	1 800 €				Equip. Bât. Pub.	20:
Démolition puits de Landouville					Equip. Bât. Pub.	20
Démolition du bloc transfo de Villette					Equip. Bât. Pub.	20
Installation aires de jeux Saint-Chéron	10 000 €				Equip. Bât. Pub.	20
Installation aires de jeux Bilheux	15 000 €				Equip. Bât. Pub.	20
Restauration église Tremblay (tranche 2019, reste 150 000 € en 2020)	150 000 €				Equip. Bât. Pub.	20
Amélioration énergétique - Biblio, Chêne, St-Chéron	2 250 €				Equip. Bât. Pub.	20
Amélioration énergétique - Club-House	430€				Equip. Bât. Pub.	20
Amélioration énergétique - 31 rue du Dr Taugourdeau	1 360 €				Equip. Bât. Pub.	20
Restauration d'un pont situé entre Ecublé et Thimert	4 000 €				Equip. Bât. Pub.	20
Scellement pierre église de Chêne-Chenu					Equip. Bât. Pub.	20
Mur du cimetière de Saint-Chéron + mur Achère + cheminée Ecublé	5 000 €				Equip. Bât. Pub.	20
Installation de caméras de surveillance	30 000 €				Equip. Bât. Pub.	20
AMO -rue de la cornaillère/vieilles écoles	13 000 €				Prestations intellectuelles	20
AMO - église de Tremblay	16 000 €				Prestations intellectuelles	20
Amélioration énergétique éclairage dont stade de foot	35 000 €				Réseaux (hors eau)	20
Réfection de la rue de la Cornaillère + rue des vieilles écoles	123 000 €				Voirie-Terrain	20
Mise en sécurité des entrées d'Ecublé/Bilheux et Saint-Chéron	66 000 €				Voirie-Terrain	20
Achat d'une parcelle rue de la cornaillère	50 000 €				Voirie-Terrain	20
Remise en état suite inondations	80 000 €				Voirie-Terrain	20
Reprofilage des fossés, dont :	9 410 €				Voirie-Terrain	
- Ecublé - Villette les Bois - Moreaulieu - Tremblay - Les Chaises						
- Landouville						20
Travaux d'eaux pluviales - Moreaulieu	12 300 €				Voirie-Terrain	20
Autres travaux d'eaux pluviales	10 000 €				Voirie-Terrain	20
Rachat patrimoine SIZA	186 000 €				Equip. Bât. Pub.	20
Portes WC club house	2 000 €					20
Révision et rénovation de poteaux et bouches incendie					Réseaux (hors eau)	20
Abbatage d'arbres route de Landouville					Voirie-Terrain	20
Arbres et arbustes (impase de la mairie, SDF, école, le Péage)	1 033 €				Voirie-Terrain	20

En rouge = chiffres non consolidés

TOTAL

Etat des investissements inscrits au BP EAU 2019 (HT)

832 203.00 €

Cpte 💌	Opération	BP ▼	Estimation affinée 🔼	Facture définitive	n° eng. ≚	Etat	Soldé 💌
	Remplacement de 200 compteurs d'eau (tête de comptage)	9 434.00 €					
	Remplacement de 90 branchements eau	138 760.00 €					
	Renforcement rue de la Cornaillère	50 000.00€					
	TOTAL	198 194.00 €	- €				

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Madame le Maire propose une modification du plan d'investissement prévu initialement en repoussant la mise en place des équipements audio-vidéos pour la salle des fêtes de Tremblay.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint regrette ce choix car aujourd'hui l'usage de la salle des fêtes n'est pas des plus confortables.

Madame le Maire souhaite répondre en expliquant que le projet n'est pas totalement annulé. En effet, si jamais les travaux estimés par ailleurs s'avéraient moins coûteux que prévu, des crédits seraient libérés pour l'achat de matériel audio et vidéo.

DCM 2019.02.07.10 : Délibération autorisant Madame le Maire à solliciter un nouvel emprunt pour le financement des investissements 2019 du budget principal

Madame le Maire rappelle que la commune de Tremblay-les-Villages dispose à l'heure actuelle d'une capacité d'autofinancement d'environ 500 000 €. Au regard du programme d'investissement de l'année 2019 il apparaît nécessaire de recourir à un emprunt pour pouvoir financer les différents projets prévus.

Madame le Maire souhaite donc de la part du conseil municipal une autorisation pour souscrire un prêt dans les conditions suivantes :

- ➤ Montant maximum de 350 000 €
- Durée d'amortissement comprise entre 10 et 30 ans
- > Première annuité en 2020
- Autorisation du conseil municipal avant signature de l'offre retenue.

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ➤ **Autorise** l'inscription au budget primitif 2019 du budget principal d'une recette d'investissement de 350 000 € liée à l'emprunt
- Autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à l'établissement d'un projet de contrat de prêt dans les conditions définies précédemment.

DCM 2019.02.07.11 : Délibération sur la participation de la commune aux syndicats, associations, et divers organismes

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune verse chaque année des contributions à un certain nombre d'organisme dont la finalité est assez variée, allant du SIVOM pour la plus grosse part, à des associations comme la SPDA de Sérazereux.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des organismes auxquels la commune a adhéré ou cotisé en 2018 ainsi que le montant de la participation. Ce tableau présente également le montant de la participation ou son estimation pour 2019.

Organisme	Imputation	Cotisation 2018	Cotisation 2019
Info locale	6281	120,00 €	180,00 €
Territoire Energie (borne)	6281	450 € (à payer en 2019)	450,00 €
SPRE	6281	105,99 €	110,00 €
SACEM	6281	223,15 €	≈ 110,00 €
GRACES	6281	1227,10 €	1280,95 €
Approlys Gaz	6281	50,00 €	50,00 €
Lucky Dogs	6281	-	1 104,00 €
ATD28	6281	2 333,38 €	2 340,00 €
SPDA	6281	23,00 €	25,00 €
Fondation du patrimoine	6281	160,00 €	160,00 €
AMRF	6281	85,00 €	85,00 €
AMF	6281	1 190,00 €	1 190,00 €
CNAS	6281	1 640,00 €	1863,00 €
Agglo – serv.Urbanisme	6281	2 329,00 €	2 329,00 €
CAUE	6281	-	200,00 €
30 millions d'Amis	6281	-	700,00 €
CDG28	6336	1 489,99 €	≈ 2500,00 €
SDIS28	6553	94 587,00 €	96 611,08 €
SIVOM T-S	655410	480 000,00 €	450 000,00 €
Sia Thimert	655414	7 324,37 €	7 324,37 €
Syndicat de Fresnay	655412	1 262,48 €	1 270,00 €
Coopérative scolaire	657361	8 000,00 €	6 000,00 €
Collège de la Pajotterie	65738	2 000,00 €	2 000,00 €
CCAS	657362	6 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL		614 637,46 €	584 001,40 €

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Monsieur le 3^{ème} Adjoint est étonné que le coût de la participation à l'association Graces ne baisse pas alors même que le nombre d'agents employé par la collectivité est largement inférieur en 2019 par rapport aux années précédentes.

Madame le Maire explique que l'association a fait augmenter sa cotisation pour 2019 afin de couvrir l'augmentation de ses charges.

Monsieur Thibault PELLETIER répond que le calcul pourrait être fait du coût des agents embauchés par le biais de l'association en y incluant le coût de la cotisation au regard d'un contractuel de la fonction publique.

Madame le Maire insiste également sur le volet social ainsi que sur l'accompagnement qui est fait par l'association et qui justifie le montant de la cotisation.

Le président de séance soumet donc au vote du conseil municipal la participation aux divers syndicats, associations et organismes mentionnés ci-dessus.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- > Autorise Madame le Maire à procéder au versement des participations aux divers organismes mentionnés
- ➤ Autorise Madame le Maire à inscrire dans le budget primitif 2019 les crédits nécessaires au versement de ces diverses participations

TRAVAUX

Informations sur les travaux engagés en 2018

> Vestiaire du stade

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil que les agents communaux travaillent actuellement à la réhabilitation de l'ancien vestiaire situé au stade afin de pouvoir offrir dans les meilleurs délais un vestiaire aux usagers des infrastructures sportives.

> Pose de bordures chemin des bouviers

Les travaux visant à la régulation des eaux de pluie dans le chemin des bouviers sont largement avancés. Il reste aujourd'hui à poser les derniers enrobés.

Création d'entrées de maisons en enrobé à Theuvy, Landouville et Le Péage

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Ces travaux commandés en 2018 ont été commencés en début d'année avec la pose des bordurettes. Ils seront achevés dans le courant du mois de février avec la pose des enrobés.

Aménagement de la place de Chêne-Chenu

Ces travaux qui ont débuté à l'automne ont été stoppés avec la fermeture des centrales d'enrobé. Ces seront travaux seront achevés dans les mois à venir.

Raccordement du lieu-dit Bernier

Ces travaux sont achevés pour l'essentiel car les habitants sont désormais raccordés au réseau. Pour clore ce chantier, l'entreprise doit encore procéder à la remise en état des abords et à la livraison des plans de récolement.

Information sur le lancement des travaux 2019

Reprofilage des fossés

Monsieur le 1^{er} adjoint indique qu'une consultation a été passée et attribuée à l'entreprise Polvé afin de procéder au reprofilage et au curage d'un certain nombre de fossés identifiés comme problématiques suite aux inondations. Les travaux ont débuté dans le secteur des Chaises.

Ecoulement des eaux de pluie à Moreaulieu

Une consultation a également été passée pour la remise en état du système de drainage des eaux de pluie dans la rue de champigny à Moreaulieu. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Polvé. Ces travaux seront initiés dans le courant du mois de Mars.

> Travaux de remise en état des voiries

Madame le Maire informe les élus qu'une consultation est en cours afin de procéder à tous les travaux de remise en état des voiries suite aux inondations du mois de Juin 2018.

JURIDIQUE

DCM 2019.02.07.12 : Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'Energie d'Eure et Loir, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Le conseil municipal

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code général des collectivités territoriales,



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Tremblay-les-Villages a des besoins en matière de fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant qu'ENERGIE Eure-et-Loir, le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indreet-Loire), et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Tremblay-les-Villages, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention: 0

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ➤ **Décide** de l'adhésion de la commune de Tremblay-les-Villages au groupement de commandes précité pour :
 - o fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
 - o fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- ➤ **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

- ➤ **Prend acte** que le syndicat d'énergies de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- ➤ Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Tremblay-les-Villages et ce sans distinction de procédures,
- ➤ Autorise Madame le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- ➤ **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- > S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- ➤ Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Tremblay-les-Villages

DCM 2019.02.07.13 : Délibération sur la demande de remise gracieuse de l'ancien comptable de la commune

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la condamnation par la Chambre Régionale des Comptes dont à fait l'objet l'ancien comptable public de la commune le 31 octobre 2018.

Cette condamnation est liée à des manquements du comptable concernant deux affaires :

- ➤ L'achat d'un camion (19 950,50 €)
- ➤ Le versement d'un régime indemnitaire à un agent (612,47 €)

Dans les deux cas, le comptable n'aurait pas dû procéder à la liquidation des dépenses dans la mesure où il n'avait pas en sa possession tous les justificatifs nécessaires.

Lors de l'instruction, la commune a circonstancié les dépenses faisant l'objet de la condamnation en exposant que les faits et documents existants laissaient penser que la commune n'avait pas subi de préjudice du fait des manquements du comptable.

Dans ce cadre, le comptable a porté devant l'autorité compétente une demande de remise gracieuse des débets qui lui sont infligés. Or cette demande est conditionnée à la remise d'un avis par la commune.

Eut-égard aux circonstances dans lesquelles les mandats en cause ont été émis, Madame le Maire sollicite du conseil municipal que soit accordé à l'ancien comptable le soutien de la commune dans sa demande de remise gracieuse.

Monsieur Grégory MAIN indique ne pas comprendre l'intérêt de la procédure qui est demandé à la commune.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Madame le Maire répond qu'en l'absence d'avis de la commune, il est impossible pour le comptable de faire aboutir sa demande de remise gracieuse suite à sa condamnation par la Chambre Régionale des Comptes.

Madame la 2^{ème} Adjointe ajoute pour sa part qu'il convient de prendre en compte l'aspect moral de la demande dans le sens où le contexte était de la condamnation était particulier et que les manquements formels du comptable n'ont pas porté de préjudice à la commune.

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

➤ Rend un avis favorable à la demande de remise gracieuse portée par l'ancien comptable public de la commune en poste en 2012 et 2013 et pour lequel il a été prononcé des débets au titre des articles 4 et 7 du jugement n°2018-0011 rendu le 31 octobre 2018 par la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val-de-Loire.

DCM 2019.02.07.14 : Délibération autorisant Madame le Maire à participer à une adjudication

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la société Atelier 28 étant en liquidation, il sera probablement organisée une adjudication pour les équipements de l'entreprise.

Dans ces conditions, Madame le Maire souhaiterait que la commune puisse prendre part à cette adjudication afin d'acquérir dans la mesure du possible du matériel de bureau (bureaux, armoires, fauteuils,)

Madame le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de participer à ces enchères dans la limite de 2 500 € tous frais compris.

Pour : 14

Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à participer à l'adjudication qui sera organisée au titre de la liquidation de la société Atelier 28
- ➤ Autorise Madame le Maire à acquérir du matériel de bureau lors de cette adjudication pour un montant maximum de 2 500 € tous frais compris.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

DCM 2019.02.07.15: Signature d'une convention pour la capture des animaux errants

Considérant les difficultés que peut connaître la commune en matière d'animaux errants et notamment lorsqu'il s'agit de chiens dangereux, Madame le Maire explique qu'il serait intéressant de passer une convention avec une société spécialisée.

Afin de solutionner **la problématique** de la divagation des chiens et chats errants une convention avec la société LUKYDOGS CAPTURE est soumise au vote du Conseil Municipal. Cette société s'engage à effectuer le ramassage et la capture des chiens et/ou chatons et chats errants isolés et mort sur l'ensemble du territoire des communes dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur (art L211-11 et L. 211-24 à L 1.211-26 du Code Rural). Ces captures seront possibles 365 jours par an de 8h00 à 20h00. Les interventions après 20 heures seront effectuées uniquement pour les chiens dangereux représentant un risque pour la sécurité de la population. Le montant de la prestation s'élève à 1104 euros TTC. Cette tarification annuelle est calculée au nombre d'habitants, soit 920 HT/2321 hab = 0.396 euros / hab.

La convention détaillée est présentée ci-dessous :

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

CONVENTION DE RAMASSAGE ET DE CAPTURE D'ANIMAUX

Entre les soussignés :

D'une part, la société **LUKYDOGS CAPTURE**, représentée par Mr CHRETIEN Luc, dont le siège est situé au lieu-dit La Huberderie 28240 LE THIEULIN (siret n° 342650215),

Et d'autre part, la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES

présentée par madame Christelle MINARD maire de la commune

Située: 7 Rue de Chateauneuf

28170 TREMBLAY LES VILLAGES

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagement de la société

La société LUKYDOGS CAPTURE s'engage envers la commune de TREMBLAY LES VILLAGES à exécuter les prestations décrites ci-après, aux conditions stipulées par la présente convention.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet le ramassage et la capture des chiens et/ou chatons et chats errants isolés et mort sur le territoire de la commune de TREMBLAY LES VILLAGES CHENE CHENU, ECUBLE, GIRONVILLE, NEUVILLE, SAINT CHERON DES CHAMPS, THEUVY ACHERES, TREMBLAY LE VICOMTE dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur (articles L. 211-11 et L. 211-24 à L. 211-26 du Code Rural).

Article 2 bis : Capture des chats non identifiés vivants en groupe, sans propriétaire et sans gardien, sur la commune

La commune devra financer la stérilisation et l'identification des chats capturés ou l'euthanasie suivant la décision du maire (loi L211-27 L212-10 du code CRPM). Les chats stérilisés et identifiés seront relâchés sur leurs lieux de capture.

Article 3 : Obligations de la société relatives à la capture et au transport des animaux

La société LUKYDOGS CAPTURE, s'engage à assurer le ramassage et la capture des chiens et/ou chats errants et dangereux et mort 365 jours par an, de 8h00 à 20h00, les interventions après 20 h 00 uniquement pour chien dangereux ou représentant un risque pour la sécurité de la population sur demande de la municipalité ayant souscrit à la présente convention et les confie à l'association Fédération Fourrière Animale de Réinsertion Perche et Beauce FFARPB n°W284004221. Toute diligence sera faite par la société LUKYDOGS CAPTURE pour intervenir dans les meilleurs délais, soit dans les trois heures suivant l'appel (sauf en cas d'intempérie : neige, verglas, etc...). Néanmoins, la priorité sera donnée aux interventions urgentes : chien dangereux devant une école, animal gravement blessé...

Seuls sont autorisés à faire appel à la société LUKYDOGS CAPTURE la commune de TREMBLAY LES VILLAGES les différents services qu'elle aura nominativement choisis (l'élu de permanence, le secrétariat de mairie, l'employé municipal, la gendarmerie, le vétérinaire) et dont la liste sera fournie à la société.

Dans le cas des chiens dangereux saisis en application de l'article L. 211-11 du code rural, la décision de capture devra faire l'objet d'un arrêté municipal ou être mentionnée dans l'arrêté municipal de réquisition.

l'animal.

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Article 4 : Conditions de capture, transport et devenir des animaux

La société LUKYDOGS CAPTURE possède le matériel nécessaire pour effectuer la capture des animaux dans le strict respect de la législation, son personnel est formé en conséquence et a subi une vaccination antirabique.

Dans le cas où il serait nécessaire de procéder à une anesthésie du chien, celle-ci aura lieu sous le contrôle d'un vétérinaire, conformément à la législation et à la charge de la commune ou du propriétaire de l'animal suivant le cas.

L'aménagement intérieur des véhicules est adapté au transport des animaux : grillage, revêtement antidérapant, ventilation, dispositifs de nettoyage et de désinfection.

Autorisation transport de type 1 n°281667.

Dans le cas d'un animal blessé, la société **LUKYDOGS CAPTURE** s'engage à intervenir dans les meilleurs délais pour conduire l'animal chez le vétérinaire le plus proche, la charge des soins incombant au propriétaire identifié ou à la commune le cas échéant (convention en annexe).

Dès la capture de l'animal, celui-ci est conduit dans les meilleurs délais à l'association Fédération Fourrière Animale de Réinsertion Perche et Beauce **FFARPB**: association n° W284004221 dans des locaux en box individuel en attendant son propriétaire. Seuls l'élu de permanence de la commune concernée ou la police municipale autorise la restitution de l'animal à son propriétaire, des frais de garde seront facturés à la charge du propriétaire à la restitution de l'animal. Les propriétaires disposent de 8 jours ouvrés (loi 99-5 du 6 janvier 1999) pour venir chercher leur animal aux horaires convenus au préalable après prise de rendez vous. Pour la restitution, il sera demandé une pièce d'identité au propriétaire ainsi que les papiers de

A noter que si l'animal n'est pas identifié, il ne pourra être restitué à son propriétaire que sous réserve de mise en conformité avec la loi (L214-5 du Code rural) c'est-à-dire identifié avec puce électronique au nom de son propriétaire. Les frais d'identification sont à la charge du propriétaire.

Article 5 : Contrôle de l'activité et obligations de la société

Pendant toute la durée du contrat, la société LUKYDOGS CAPTURE est seule responsable à l'égard des tiers des conséquences de ses actes, des actes de son personnel, de l'usage du matériel et des équipements. Elle a souscrit les contrats d'assurance de responsabilité civile nécessaires à ses frais

Article 6 : Délégué représentant la commune

Le délégué représentant la commune de TREMBLAY LES VILLAGES auprès de la société LUKYDOGS CAPTURE est Mr le Maire ou l'adjoint au Maire de permanence. Celui-ci est chargé de veiller au respect des clauses de la présente convention,

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est valable à compter de la date d'effet mentionnée à l'article 9, jusqu'au 31 décembre de l'année de signature. Elle sera renouvelée d'année en années par reconduction tacite du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, dans la limite de trois reconductions. La dénonciation éventuelle de la convention par l'une ou l'autre des parties pourra se faire avec un préavis de 30 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception. La date portée sur l'accusé de réception sera celle du départ du préavis.



28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

		F	
T:C4!			
Tarificatio	on annuelle		

Population : 2 321 habitants TOTAL HT : 920, 00 € HT

Article 8 : Rémunération de la prestations

TOTAL TTC:1 104,00 € TTC

Cette prestation comprend la capture 24 h sur 24 des animaux captifs ou errants à l'aide des moyens adaptés (lassos, cages de captures).

L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg (les frais afférents au traitement des cadavres) seront à la charge du prestataire.

Les frais d'identification, de stérilisation et d'euthanasie des chats capturés ne sont pas inclus dans la prestation capture.

Article 9 : Modalités de règlement

Le montant de la rémunération sera payable à compter de la signature de la présente convention. La société LUKYDOGS CAPTURE établira ses factures en double exemplaires et les fera parvenir au service comptabilité de la commune.

Le contrat prendra effet à compter du : /01/2019

Fait à TREMBLAY LES VILLAGES le en 2 exemplaires.

Le Maire de la commune de TREMBLAY LES VILLAGES

Date: 02/02/2019

Signature:

(précédée de la mention « lu et approuvé »):

LUKYDOGS CAPTURE, Mr CHRETIEN Luc

Date:

Signature:

(précédée de la mention « lu et approuvé ») :

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Le président de séance soumet la signature de cette convention à l'approbation du conseil municipal.

Pour: 14 Contre: 0

Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la capture des animaux errants avec la société Lucky Dogs.

DCM 2019.02.07.16 : Délibération sur la signature d'une convention avec l'association 30 millions d'Amis pour la stérilisation des chats

Pour rappel, en 2018, nous avons procédé à la stérilisation de 13 chats par le biais d'une convention signée avec l'association 30 millions d'amis avec une subvention de 200 euros (DCM 2017.11.14.04). 1 chat accidenté amené par une habitante de T.L.V au vétérinaire qui s'est soldé par une euthanasie, frais engendrés 146 euros et les 3 stérilisations des 3 chats du Bois Ferrand pour un montant de 146 euros. Total frais pour 2018 = 495 euros

Aujourd'hui, il existe toujours une problématique liée à la prolifération des chats errants, non identifiés. La solution la mieux adaptée à ce fléau est la stérilisation de la population féline. A cet effet, une seconde convention avec 30 millions d'amis est proposée au vote du Conseil Municipal. Elle consiste en une prise en charge à hauteur de 50% du coût des stérilisations et identifications. Nous avons estimé sur 2019 les stérilisations de 10 chats et 10 chattes, le coût de cette prestation représente 1400 euros (80 euros pour une chatte et 60 euros pour un chat), soit un reste à charge pour la commune de 700 euros.

Cette convention pourra venir en complément de la convention portant sur la capture des animaux errants.

Madame le Maire présente la convention avec l'association :

28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66



CONVENTION de stérilisation et d'identification des chats errants

ENTRE:

La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 TREMBLAY LES VILLAGES Représentée par son Maire, Madame Christelle MINARD

D'UNE PART,

ΕT

La Fondation 30 Millions d'Amis

40 cours Albert 1^{er} 75008 PARIS Représentée par son Délégué Général, Monsieur Jean-François LEGUEULLE

Ci-après définies « les parties » D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE OUI SUIT :

TITRE I - EXPOSÉ

La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enraye le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

TITRE II - CONVENTION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION:

- 1.1 La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.
- 1.2 Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES.
- 1.3 Cette convention détermine :
 - L'expression des besoins de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES conformément au questionnaire 2019 annexé à la présente convention;
 - Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'identification par la Fondation 30 Millions d'Amis et la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

- 2.1 Obligations de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES et de la Fondation 30 Millions d'Amis
- 2.1.1 Les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants ne devront pas dépasser les tarifs suivants :
 - 80 € pour une ovariectomie + tatouage I-CAD
 - 60 € pour une castration + tatouage I-CAD

Les tarifs s'entendent TTC.

2.1.2 - La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50 %, aux frais de stérilisations et de tatouages (en fonction du nombre de chats recensé dans le questionnaire).

La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'engage à verser cet acompte avant toute opération de capture en effectuant un virement bancaire à l'aide du RIB annexé à la convention et en indiquant obligatoirement la référence : CM2019-443.

2.1.3 - La Fondation 30 Millions d'Amis règlera directement le(s) vétérinaire(s) choisi(s) par la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES sur présentation des factures du(des) praticien(s).

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître :

- Le code postal et le nom de la municipalité;
- La date et la nature de l'acte pratiqué;
- Le numéro de tatouage effectué.

Sans numéros de tatouages, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront pas réglées.



2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

2.2 – Obligations de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES

- 2.2.1 Dans le cadre défini par l'article L211-27 du Code Rural, La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.
- 2.2.2 Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.
- 2.2.3 Lorsqu'un chat est trappé, la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.
- 2.2.4 Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.
- 2.2.5 Les chats capturés par la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.
- 2.2.6 Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES.
- 2.2.7 Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

23 - Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis

- 2.3.1 L'identification des chats se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis 40 cours Albert 1^{er} 75008 PARIS », enregistrée en tant que professionnel sous le numéro de SIRET 325 215 085 00029.
- 2.3.2 Si un chat identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie de TREMBLAY LES VILLAGES et la Fondation 30 Millions d'Amis.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66 **2** 02.37.65.30.66

ARTICLE 3 - GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC

- 3.1 La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines seront placés sous la responsabilité de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES.
- 3.2 La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'engage, après la mise en place d'une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.
- 3.3 La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats errants notamment en apposant en mairie l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.
- 3.4 D'après les expériences déjà conduites, il est vivement conseillé de dédier un endroit avec abris aux populations de chats libres stérilisées et identifiées.

TITRE III: VALIDITE DE LA CONVENTION

Article 1:

La présente convention prend effet au jour de sa signature et ce jusqu'au 31/12/19.

Article 2:

La présente convention ne sera pas reconduite tacitement. Pour l'année suivante, une nouvelle demande écrite devra être adressée par la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Fait à Paris, le 5 février 2019

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis

Pour la municipalité de TREMBLAY LES

VILLAGES

Jean-François LEGUEULLE, Délégué Général

Christelle MINARD, Maire

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Le président de séance soumet la signature de cette convention à l'approbation du conseil municipal.

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Madame le Maire à signer la convention portant sur la stérilisation des chats errants avec l'association 30 millions d'amis.
- ➤ **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires à la stérilisation de 20 chats.

Départ de Mme Nathalie GANDON à 23h12, donne pouvoir à M. Grégory MAIN

RESSOURCES HUMAINES

DCM 2019.02.07.17: Création d'un poste permanent d'Adjoint technique territorial à 25/35èmes

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu de la fin de contrat à durée déterminée de notre agent actuellement en poste, à l'impossibilité de renouveler celui-ci au vu de la règlementation, et de la prochaine suppression de poste à 35h (poste tenu par l'ancien agent d'entretien), il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ Entretien de la propreté des locaux (mairies, salles des fêtes, club house, plateau de sport, cabinet podologue, bibliothèque, maison des associations, cabinets paramédicaux, vestiaire, etc...),
- ❖ Approvisionnement en matériel et produits d'entretien,
- * Réception, rangement et distribution des produits,
- État des lieux des salles et des équipements avant et après les locations de salles.

is is

TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade instituées dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Pour : 14

Contre:.0

Abstention: 0

DECIDE

1) De créer, à compter du 1er juin 2019, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à 25 heures par semaine en raison des besoins du service technique de recruter un nouvel agent pour remplacer le précédent contrat.

La rémunération sera comprise entre le 1er et le 11ème échelon de la grille indiciaire et au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2) D'autoriser le Maire :

A recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus.

3) D'adopter la (ou les) modification(s) du tableau des emplois ainsi proposée(s) et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet :

DCM 2019.02.07.18: Recrutement pour accroissement temporaire d'activité d'un adjoint administratif, d'un adjoint administratif principal 2ème classe, d'un adjoint administratif principal 1ère classe, ou d'un rédacteur à 35/35ème.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail dans le service administratif, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 25 février 2019 au 24 février 2020 (un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois), lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 (un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs).

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire polyvalente.

Madame le Maire souhaite également préciser aux membres du conseil municipal le coût annuel associé au recrutement de ces agents sur la base des indices applicables en 2019 :

Grade	1 ^{er} échelon	Dernier échelon
Adjoint administratif	25 829 €	29 078 €
Adj. Admin. 2 ^{ème} classe	25 988 €	33 119 €
Adj. Admi. 1ère classe	27 731 €	36 922 €
Rédacteur	27 176 €	39 853 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 25 février 2019 et jusqu'au 24 février 2020, un poste non permanent sur le grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe ou un poste de rédacteur relevant respectivement des catégories C et B à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,
- 2) D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.
- 3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY LES VILLAGES

2 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

COMPTES-RENDUS

Comptes-rendus du Maire,

Information sur la candidature de la commune au dispositif Bourg-Centre

Madame le Maire rappelle que suite à une précédente séance du conseil municipal, la commune de Tremblay a déclaré être candidate au titre du dispositif Bourg-Centre afin d'obtenir des financements sur tous les aménagements prévus pour le cadre de vie de la commune.

Madame le Maire rappelle que dans l'hypothèse où la candidature de Tremblay n'était pas retenue, des demandes de subvention seront faîte sur d'autres fonds pour le financement des projets.

Information sur la situation de l'entreprise Atelier 28

Madame le Maire informe officiellement le conseil municipal de la mise en liquidation de la société Atelier 28.

Afin d'anticiper au mieux cette liquidation ainsi que tout ce qu'elle implique notamment pour les salariés, une réunion d'information a été organisée en collaboration avec le Sous-Préfet, les services de l'Etat, le mandataire liquidateur et le Medef. L'objectif étant de permettre à chacun des salariés de trouver une solution adaptée à sa situation.

Madame le Maire précise également, s'agissant de l'avenir du site à proprement parlé que les stocks et les matériels seront vendus aux enchères. De même, il conviendra de sécuriser rapidement les bâtiments avant qu'ils ne soient eux même vendus. A cet égard, des démarches ont été entreprises auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux et de la société voisine, KE France, pour le rachat des divers bâtiments. L'Agglo de Dreux pourrait alors porter dans les locaux un projet de pépinière d'entreprise. Cette solution a pour avantage la maîtrise des entreprises qui s'installeraient dans la zone.

Départ de Monsieur Grégory MAIN

Compte-rendu du 1er Adjoint

Compte-rendu du dernier conseil syndical du SIPEP

Monsieur le 1^{er} Adjoint, en sa qualité de membre du conseil syndical du SIPEP du Thymerais explique que la dernière réunion avait pour objectif l'approbation des nouveaux tarifs de la production d'eau. En effet, une nouvelle tarification était nécessaire afin de prendre en compte une taxe de l'AESN qui n'a pas été payée ces dernières années. En application de cette augmentation, le coût du m3 passera de 0,36 € à 0,41 €.

Le conseil syndical a également émis des inquiétudes quant à la reprise par l'Agglo du Pays de Dreux de la compétence production/distribution de l'eau.

Afin de sécuriser les approvisionnements, le SIPEP prévoit de poursuivre ses travaux d'interconnexion des réseaux.

A noter également que le SIPEP ne fait pas état actuellement de problèmes financiers particuliers.

5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages **2** 02.37.65.28.18 **2** 02.37.65.30.66

Compte-rendu du dernier conseil du syndicat des vallées de Thimert

Lors de cette réunion, la commune de Tremblay-les-Villages était représentée par Monsieur Ariel ALLARD. La réunion a été consacrée à la création d'une commission d'appel d'offre.

Compte-rendu de la 2^{ème} Adjointe

Point sur les attributions de logements

Madame la 2^{ème} Adjointe fait état d'une recrudescence des demandes de logement avec des situations précaires.

Il n'y plus de logements vacants à l'heure actuelle.

Information sur le goûter des ainés

Le goûter dansant est organisé le 28 février 2019. Il sera marqué par la présence des enfants du centre de loisir et d'un accordéoniste.

Compte-rendu du 3^{ème} Adjoint

Information sur la candidature au dispositif Sport d'été en milieu rural

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique que la commune de Tremblay-les-Villages a de nouveau candidaté officiellement pour l'animation Sport d'été en milieu rural pour 2019. Ce dispositif permet de bénéficier, pendant une semaine, d'activités sportives tous les après-midis à destination des jeunes de 10 à 17 ans. Ces animations sont assurées gratuitement par des animateurs professionnels gérés par le conseil départemental.

Pour 2019, la candidature porte sur la semaine du 22 au 26 juillet ou du 29 juillet au 2 août suivant ce qui sera retenu par les organisateurs.

Information sur le renouvellement des contrats téléphonie et internet

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique qu'un travail a été réalisé sur les contrats de téléphonie et de fourniture internet de la commune. Ce renouvellement permettra de bénéficier de services plus importants comme un smartphone, des appels en illimité, pour un coût moindre. Aujourd'hui l'économie estimée est de 3 000 € TTC par an.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique que parallèlement au renouvellement des contrats, des refacturations seront également mises en place pour le SIVOM car à ce jour, certaines lignes sont payées par la mairie.

Monsieur Frédéric SEVIN demande s'il n'était pas plus simple de clôturer les lignes ouvertes par la mairie pour en ouvrir de nouvelles au SIVOM.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique que cela était compliqué et coûteux dans la mesure où cela impliquait de créer de nouveaux abonnements et de tirer de nouvelles lignes physiques.



5 rue de Châteauneuf 28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18 **ड** 02.37.65.30.66

Information sur l'organisation des festivités du 14 Juillet

Suite au succès de l'organisation en soirée des manifestations du 14 juillet en 2018, Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que ce choix est renouvelé en 2019. Ainsi, pour le bourg de Tremblay les festivités auront lieu le samedi 13 juillet.

S'agissant de Chêne-Chenu, les célébrations seront normalement organisées le 14 juillet. Le village de Saint-Chéron n'a pas encore fait savoir les modalités de son organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 23h40.

Le secrétaire de séance

Arnaud LEHTERICHER



Christelle	Arnaud	Nathalie	Grégory
MINARD	LEHERICHER	GANDON	MAIN
Chris		10	¥
Annabel	Catherine	Ariel	Virginie
DOS REIS	BAZIN	ALLARD	BOUCHARD
	ABSENTE		pouvoir à A. MAILLE
Marie-France	Thibault	Frédéric	Agnès
CABARET	PELLETIER	SEVIN	MAILLE
		₽	
	5		
Marc	Françoise	Jean-Claude	Karine
RAVANEL	LEREAU	MORIN	LECLUYSE
	ABSENTE	-	pouvoir à T. PELLETIER